



1. Les chiffres de l'absentéisme à la CCLO.
2. Recensement des délibérations des communes concernant le transfert de la compétence relative à la planification urbaine.
3. MIX : Point sur les DGD en contentieux concernant la construction du bâtiment.
4. Les modalités de cession du broyat de déchets verts issu du site d'Orthez (proposition de suppression de l'indemnisation aux agriculteurs).
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
6. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées).

1. LES CHIFFRES DE L'ABSENTEISME A LA CCLO

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données, à savoir : les chiffres montrant une évolution préoccupante du nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire ainsi que les causes présumées de cette augmentation (pyramide des âges mal orientée avec une moyenne d'âge de 46 ans ; certains métiers s'exerçant dans des conditions de pénibilité qui favorisent les arrêts ; non-remplacement des agents absents sauf dans les services en contact direct avec les usagers ; non-remplacement des agents partant à la retraite ; etc.).

Un groupe de travail sur l'absentéisme sera aussi réuni afin de faire le point sur la réalité des chiffres telle qu'elle vient d'être exposée et sur les moyens à mettre en œuvre pour le faire régresser.

2. RECENSEMENT DES DELIBERATIONS DES COMMUNES CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE RELATIVE A LA PLANIFICATION URBAINE

A ce stade, les délibérations reçues s'opposant au transfert automatique de la compétence planification urbaine sont au nombre de 31 et dépassent donc la minorité de blocage requise (16 communes pour environ 11 000 habitants). Cette compétence ne sera donc pas exercée par la CCLO.

A ce jour, les délégations de compétence des communes à la CCLO concernant l'urbanisme portent sur l'instruction, pour le compte des maires, des autorisations au titre du droit des sols ainsi que sur une aide financière à la prise en charge et au suivi des documents d'urbanisme communaux.

Le bureau prend acte de ces informations.

3. MIX : POINT SUR LES DGD EN CONTENTIEUX CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU BATIMENT

Le bureau prend acte des informations qui lui sont données sur les différends ou contentieux en cours, sur les 16 lots, à savoir, avec 4 entreprises : SOLETANCHE – Lot 2A – Fondations spéciales ; GTM FAURE SILVA – Lot 2 B – Gros œuvre ; JP FAUCHE – Lot 11

- Electricité, courants forts et courants faibles ; CEGELEC - Lot 12 - Plomberie CVC
Chauffage.

4. LES MODALITES DE CESSION DU BROyat DE DECHETS VERTS ISSU DU SITE D'ORTHEZ (PROPOSITION DE SUPPRESSION DE L'INDEMNISATION AUX AGRICULTEURS)

Depuis la fermeture de l'usine papetière d'Orthez où ils étaient utilisés avec les boues de la station d'épuration, ils sont évacués vers la filière agricole en vue de leur valorisation. Par délibération du 4 mars 2014, une liste de 15 exploitants agricoles destinataires situés sur le territoire de la CCLO a été établie et la CCLO charge le broyat sur site et dédommage les agriculteurs pour le transport.

Depuis 2010, le tonnage de broyat disponible est en augmentation mais insuffisant par rapport à la demande. Deux nouvelles demandes non intégrées à la délibération actuelle (dont une pour de l'agroforesterie) ont été déposées.

Le bureau émet un avis favorable à la proposition qui lui est faite d'intégrer les nouveaux destinataires, supprimer l'indemnisation du transport et continuer pour la CCLO à assurer le chargement avec la pesée.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'Abidos pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Création de la crèche "Les Canailous" à Orthez,
- Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative à la construction d'infrastructures de communications électroniques,
- Fouille archéologique préventive sur l'emprise du programme d'aménagement des abords de l'église Saint Pierre à Orthez,